

TAXE D'APPRENTISSAGE

PROMESSE DE VERSEMENT

2022



CCI AVEYRON

XII[®]

CAMPUS XII[®] AVENUE
à la rencontre de talents

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a modifié les modalités de versement de la taxe d'apprentissage. La part de 13 % de la taxe d'apprentissage doit être versée directement à l'établissement de votre choix (**versement avant le 31 mai 2022**).

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Siret _____

Cachet de l'entreprise

VERSEMENT

Montant _____ € attribué à l'un des 3 organismes suivants * :

Point Orientation - Apprentissage / CCI AVEYRON

- Par **virement bancaire** sur le compte :
IBAN : FR76 1120 6000 1900 0093 8087 026
BIC : AGRIFRPP812
- Par **chèque bancaire** à l'ordre de :
CCI AVEYRON



Bachelor EGC

- Par **virement bancaire** sur le compte :
IBAN : FR76 1120 6000 1800 7596 1289 219
BIC : AGRIFRPP812
- Par **chèque bancaire** à l'ordre de :
Campus XII[®] Avenue
(EESC BC12)



ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE

THE VILLAGE

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION EN 2022

Ce versement participe au développement de formations, de l'apprentissage et à la réalisation de projets sur le territoire de l'Aveyron.

Coordonnées de la personne à informer du suivi du dossier (reçu libérateur) :

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Téléphone _____

Courriel _____

Merci de retourner ce document par courriel ou courrier à l'adresse ci-contre.

CCI AVEYRON
CAMPUS XII[®] AVENUE
SERVICE TAXE D'APPRENTISSAGE

Cité de l'Entreprise
et de la Formation
5, rue de Bruxelles - BP 3349
12033 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 77 77 00
pointa@aveyron.cci.fr

* Cocher la case de votre choix